



Directives pour les documents faciles-à-lire

**Compilé et édité par
Bror I. Tronbacke**

Sous les auspices de IFLA Section de Bibliothèques au Service des Personnes Handicapées
Titre version originale en anglais: Guidelines for Easy-to-Read Materials

Traduction : C. Gilguy

Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques
IFLA Professional Reports, Nr. 59

© Copyright 1999 Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires et des
Bibliothèques. La Haye, Pays Bas

ISBN 90-70916-71-1

Sommaire

Elles ont deux intentions principales : 1) Décrire ce que sont des produits faciles-à-lire et leur nécessité ainsi qu'identifier quelques uns des groupes cibles ; 2) Faire des suggestions de documents faciles-à-lire aux éditeurs ainsi qu'aux organisations et associations qui viennent en aide aux personnes ayant des difficultés à lire.

L'accès à la culture, à la littérature et à l'information est un droit démocratique. Pour exercer ce droit, beaucoup de personnes, parce qu'elles souffrent d'un handicap ou de compétences limitées en matière de lecture et d'écriture, ont besoin d'avoir accès aux documents facile à lire.

Les produits faciles-à-lire sont nécessaires à des gens ayant des niveaux variés de déficience en lecture. Dans une grande mesure, les besoins de différents groupes sont similaires, et il est possible pour plusieurs pays de coopérer dans la production de documents faciles-à-lire. Les bibliothèques jouent un rôle clé dans le domaine du faciles-à-lire.

Nous espérons que ces directives stimuleront et contribueront à la publication de documents faciles à lire et fourniront des informations utiles au travail éditorial et de diffusion.

1 Le besoin de documents faciles-à-lire

1.1 Qu'est-ce qui est faciles-à-lire?

Il existe deux définitions légèrement différentes de l'expression faciles-à-lire. L'une signifie qu'une adaptation linguistique a été apportée à un texte pour le rendre plus facile à lire qu'un texte normal, sans toutefois le rendre plus aisé à comprendre ; l'autre implique une adaptation qui facilite à la fois la lecture et la compréhension.

1.2 L'aspect démocratique

Que tout le monde ait accès à la culture, à la littérature et à l'information, et dans une forme compréhensible, est un *droit démocratique*. Il est d'une importance vitale que tous les citoyens puissent recevoir l'information sur ce qui se passe dans la société. Afin d'exercer un droit démocratique et de contrôle sur sa propre vie, une personne doit être informée.

La *qualité de vie* est également un aspect important. Être capable de lire procure à l'individu une immense confiance en lui, lui donne la possibilité d'élargir sa vision du monde et de prendre le contrôle de sa destinée. A travers la lecture, il peut partager des idées, des pensées, et des expériences et se développer en tant qu'être humain.

La promotion de la lecture et le besoin de produits faciles-à-lire sont fortement encouragés par les règles de bases des Nations Unies, le manifeste de la bibliothèque publique de l'UNESCO (Public Library Manifesto by Unesco), la charte du lecteur de l'Association internationale des éditeurs et le comité International du livre (International Book Committee). L'IFLA étudie également la possibilité d'établir un nouveau programme d'action pour la promotion de l'alphabétisation et de la lecture par l'intermédiaire des bibliothèques.

1.2.1 Les règles de bases des Nations Unies.

En 1993, les Nations Unies ont adopté un document dénommé les *Règles de base sur l'égalisation des chances pour les personnes handicapées*. Les règles standard ne sont pas obligatoires mais elles deviendront des règles d'usage une fois mises en œuvre par un grand nombre d'Etats. La règle numéro 5 déclare que les gouvernements devraient développer des stratégies de nature à rendre accessible les services d'information et de documentation à différents groupes de personnes souffrant de handicaps et à encourager les médias, particulièrement télévision, radio et journaux, à rendre leur production accessible. La règle numéro 10 indique que les handicapés devraient pouvoir participer à des activités culturelles sur une base égalitaire et que les Etats devraient développer et mettre en œuvre des méthodes permettant de rendre accessibles aux personnes souffrant d'un handicap la littérature, les films et le théâtre.

1.2.2 UNESCO – Le Manifeste de la bibliothèque publique

En novembre 1994, L'UNESCO a publié un *Manifeste de la bibliothèque publique*. Le manifeste proclame que l'UNESCO considère la bibliothèque publique comme une force vivante au service de l'éducation, la culture et de l'information et comme un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité.

«Les services de la bibliothèque publique sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale. Des documents et équipements spécifiques doivent y être prévus à l'intention des usagers qui ne peuvent, pour une raison ou pour une autre, utiliser les documents et services normalement fournis, par exemple les minorités linguistiques, les handicapés ou les personnes hospitalisées ou incarcérées».

1.2.3 La Charte pour le lecteur

L'Association internationale des éditeurs et le Comité international du livre ont adopté conjointement la Charte pour le lecteur en 1992. La Charte proclame que la lecture est la clé de notre héritage scientifique et culturel, qu'elle favorise l'entente internationale. La démocratie repose sur des peuples bien informés. L'écrit est un élément essentiel pour développer le sens critique de l'individu. La lecture est cruciale pour l'évolution personnelle d'un individu et son regard sur le monde extérieur et les autres personnes.

La Charte déclare également que les éditeurs ont des obligations envers les lecteurs. Ils devraient viser la qualité au plan éditorial, de la production et du service. Ils devraient s'efforcer de répondre aux besoins sociaux de groupes de population variés et, si nécessaire, rechercher des subventions publiques lorsqu'une publication n'est pas possible autrement.

Il existe un besoin d'information sur la lecture. La seule façon de rendre la lecture accessible à tous est que les éditeurs, les bibliothèques et les autres fournisseurs d'informations travaillent en partenariat avec des organisations culturelles, scolaires et sociales qui s'engagent dans la promotion de la lecture. Une telle alliance d'intérêts publics et privés offre le meilleur espoir de répondre aux besoins universels de lire.

1.2.4 IFLA. Le groupe de travail sur l'alphabétisation

L'IFLA se préoccupe depuis des années du problème de l'alphabétisation et du besoin de documents faciles-à-lire. Il existe une proposition pour un programme d'actions de l'IFLA sur la promotion de l'alphabétisation et de la lecture par l'intermédiaire des bibliothèques. Un groupe de travail étudie actuellement la possibilité de créer un nouveau programme d'action à ce sujet. Un tel programme reconnaîtrait clairement l'importance des bibliothèques dans la campagne pour l'alphabétisation mondiale.

A travers ce programme, l'IFLA étendrait et développerait ses stratégies pour soutenir la promotion de l'alphabétisation et de la lecture, et considérerait par quels moyens pratiques le soutien pour l'alphabétisation et la lecture peuvent être développés à travers le monde.

«L'analphabétisme est un problème global, et restreint l'accès à l'information. Un accès égal à l'information est essentiel à chacun, afin de lui permettre de faire des choix indépendants et de prendre des décisions en connaissance de cause dans tous les domaines de sa vie quotidienne». Le programme d'action proposé déclare également «qu'il existe un besoin d'améliorer les acquisitions des bibliothèques en documents variés afin d'offrir à tous l'information, même à ceux qui n'ont pas un niveau suffisant de lecture. Les documents devraient s'adresser aux adultes comme aux enfants. Ces documents peuvent être dans des formats non

traditionnels tels que littérature faciles-à-lire, des livres en langage de signe, en gros caractères, des livres-cassettes, vidéos, etc.».

1.3 Les groupes cibles

Il y a beaucoup de causes à la difficulté de lire et plusieurs types d'individus qui, en raison d'un handicap ou d'une autre difficulté, peuvent tirer profit des documents faciles-à-lire.

Premièrement nous pouvons identifier deux groupes principaux :

- *des personnes souffrant d'un handicap* qui ont un besoin intrinsèque de produits faciles-à-lire, et
- *des lecteurs ayant un niveau de langage ou de lecture limités* qui, durant une certaine période, trouveront ce genre de document utile. Pour ces personnes, les produits faciles-à-lire peuvent constituer une clé d'entrée et un entraînement utile. Ils peuvent susciter l'intérêt et fournir une occasion d'améliorer le niveau de lecture.

Nous pouvons également subdiviser les utilisateurs de documents faciles-à-lire en :

- *adultes*
- *jeunes adultes, et*
- *enfants*

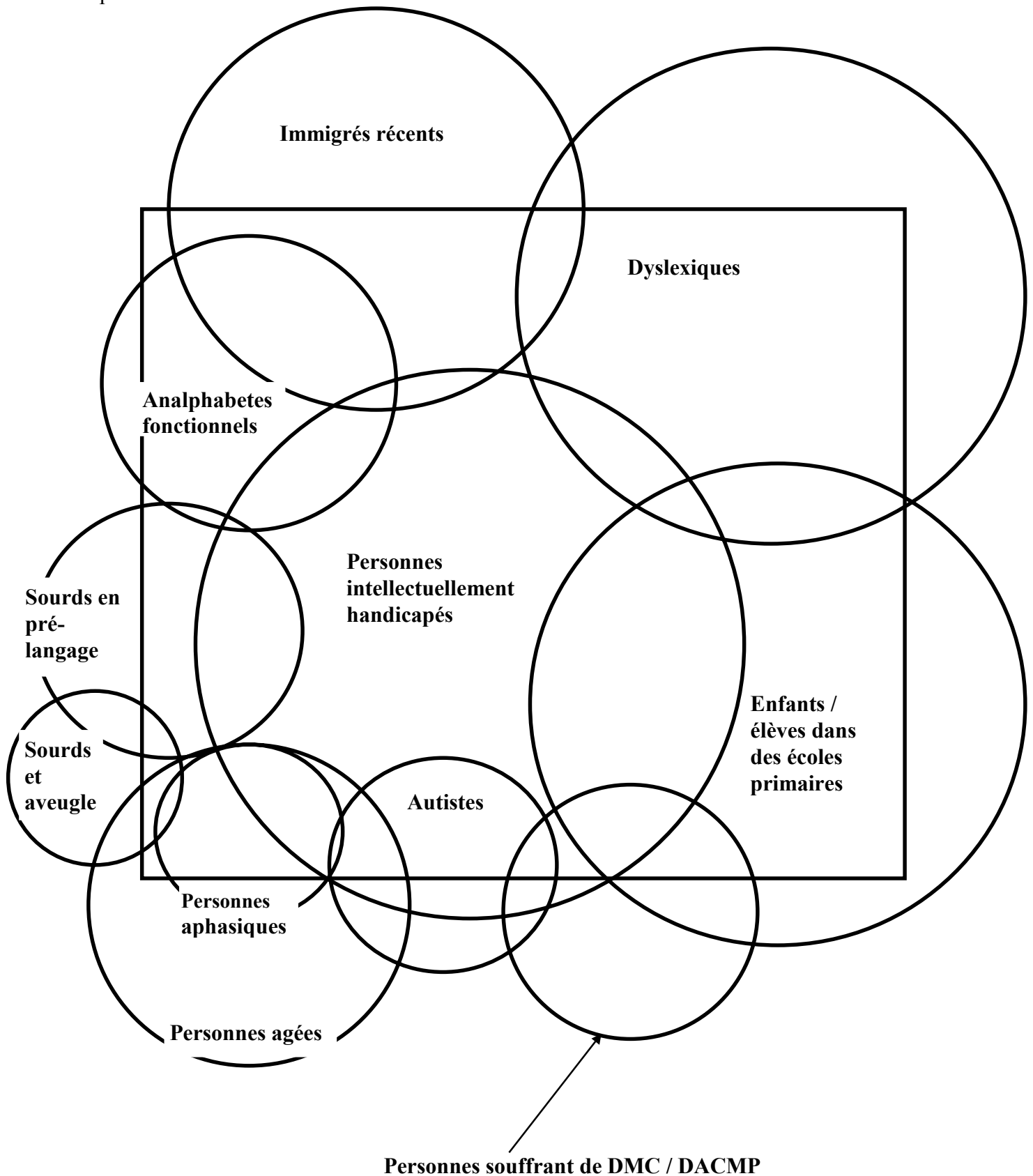
La présente publication met essentiellement l'accent sur les documents destinés aux adultes et aux jeunes adultes. Dans ce qui suit, les principaux groupes de population pouvant tirer profit de documents faciles-à-lire sont décrits.

Le graphique 1 illustre deux points :

- (a) les groupes qui trouvent utiles les documents faciles-à-lire se chevauchent souvent et
- (b) d'une façon générale, toutes les personnes d'un groupe cible n'ont pas besoin de documents faciles-à-lire.

Graphique 1

Illustration graphique des groupes cibles pour les documents faciles-à-lire , où les cercles représentent de façon approximative les groupes cibles et le carré le besoin pour des documents faciles-à-lire



1.3.1 Personnes handicapées (souffrant d'un handicap ou d'une dysfonction)

Des handicaps variés peuvent générer des problèmes de lecture et créer un besoin pour des documents faciles-à-lire. Un individu peut avoir des handicaps multiples.

- **Les gens intellectuellement handicapés**

Parfois, les termes de personnes mentalement handicapées, déficientes ou retardées ou des gens ayant des difficultés pour apprendre sont utilisés de façon interchangeable.

Le degré de déficience intellectuelle est lié à la capacité intellectuelle et au développement personnel et social. La déficience intellectuelle est habituellement hiérarchisée en trois catégories :

- léger
- modéré
- sévère

Une déficience intellectuelle légère peut être proche de l'intelligence normale. Les personnes souffrant d'une déficience intellectuelle légère sont capables de lire des textes relativement simples. Certains souffrant d'un handicap modéré peuvent également apprendre à lire des textes faciles-à-lire. Ceux qui souffrent d'un handicap sévère ne peuvent pas lire par eux-mêmes mais peuvent apprécier que quelqu'un d'autre lise pour eux.

Une classification plus approfondie n'est pas nécessaire. Les différences, besoins et possibilités individuels sont plus importants qu'une classification basée sur le Quotient Intellectuel.

Selon une bonne estimation, environ 1% de la population mondiale souffre d'une déficience intellectuelle. Dans les pays les plus développés, ce chiffre est normalement plus faible que dans les pays les moins développés où l'on peut s'attendre à un pourcentage plus élevé en raison du déficit de nutrition, de traitement, de soins médicaux, etc.¹

- **Les gens ayant des problèmes de lecture**

L'expression «problèmes de lecture» est difficile à définir. C'est une expression recouvrant un large éventail de situations. Une caractéristique commune est la

¹ Institut suédois pour les handicapés, Stockholm

divergence entre le niveau intellectuel et l'intérêt d'une personne et sa capacité à lire et à comprendre ce qu'elle lit.

Les personnes dyslexiques constituent un groupe spécifique ayant des problèmes de lecture. La dyslexie est définie comme une incapacité à bien apprendre à lire et à écrire, malgré une intelligence normale et des efforts suffisants. Les personnes dyslexiques ont des difficultés à décoder les mots et/ou à les épeler mais n'ont pas de problèmes de compréhension. On estime que 5 à 10% de la population mondiale souffre de dyslexie. Toutefois, tous n'ont pas besoin de documents faciles-à-lire.²

- **Les gens souffrant de DMC, DACMP**

DMC est une abréviation de dysfonctionnement minime du cerveau et DACMP signifie Déficit d'attention, de contrôle moteur et de perception. DMC/DACMP sont utilisés comme termes génériques pour décrire des troubles moteurs de la concentration et de la perception.

Les diagnostics disent qu'environ 1,2% de la population du monde occidental est né avec un DMC/DACMP sévère. 3 à 6% supplémentaire est né avec un dysfonctionnement léger à modéré. Le DMC/DACMP n'est pas une déficience intellectuelle, bien qu'une combinaison de DMC/DACMP et déficience intellectuelle ne soit pas inhabituelle.³

Les difficultés de concentration et les troubles de la perception conduisent souvent à des problèmes généraux de lecture, d'écriture et d'instruction. Les symptômes du DMC/DACMP se réduisent généralement avec le temps ; toutefois, certains qui en sont affectés trouvent que les documents faciles-à-lire les aident.

- **Les autistes**

L'autisme est un handicap qui se manifeste par des troubles du contact et un caractère introverti. Moins de 0,01% de la population mondiale est autiste. Beaucoup souffrent de handicap complémentaire.⁴

- **Personnes sourdes en pré-langage**

Les personnes qui sont nées sourdes sont également connues comme des sourds d'enfance ou des personnes sourdes en pré-langage. Elles sont sourdes de

² Association européenne de dyslexie, Bruxelles

³ Association suédoise pour les enfants et jeunes handicapés, Stockholm

⁴ Autism Europe, Bruxelles

naissance ou depuis leur petite enfance. En raison de la surdité, le parler est perturbé ou sévèrement retardé. Beaucoup de personnes sourdes de naissance ont comme premier langage, le langage des signes et communiquent bien au travers de ce langage. Quant au langage écrit, elles ont fréquemment une compréhension limitée des abstractions, métaphores et plaisanteries linguistiques.

Environ 0.1 à 0.2% de la population mondiale est sourde de naissance.⁵

- **Personnes sourdes et aveugles**

Les personnes sourdes et aveugles peuvent être divisées en deux groupes :

- Les personnes qui sont nées sourdes et aveugles (ou le sont devenues tôt dans leur vie).
- Les personnes qui deviennent sourdes et aveugles plus tard. Celles qui sont sourdes et aveugles de naissance communiquent par des méthodes tactiles et ont une compréhension limitée du langage écrit et parlé. Elles ont souvent besoin de documents faciles-à-lire transcrits en braille.

Les personnes qui sont devenues sourdes et aveugles plus tard au cours de leur vie peuvent être principalement sourdes ou principalement aveugles. Celles qui sont sourdes, devenues aveugles plus tard ont le langage des signes comme premier langage. Elles considèrent le texte imprimé comme un langage étranger et ont souvent une compréhension limitée des métaphores. Elles peuvent également trouver utile les documents en braille faciles-à-lire.

Les personnes aveugles et devenues sourdes plus tard ont comme premier langage le langage parlé et leurs connaissances en braille sont souvent similaires à celle des aveugles qui ne sont pas sourds.

Moins de 0,005% de la population est sourde et aveugle, dont la plupart est âgée.⁶

- **Les personnes souffrant d'aphasie**

L'aphasie est un désordre du discours engendré par une altération des centres cérébraux du discours passif et actif qui résulte souvent d'un trouble cérébro-vasculaire, d'une tumeur cérébrale ou d'une lésion accidentelle du cerveau. Des maladies organiques qui affectent le cerveau, telles que la sclérose multiple ou la maladie de Parkinson, peuvent causer de l'aphasie dans leurs formes avancées.

⁵ Association nationale suédoise pour les sourds, Stockholm

⁶ Union mondiale des aveugles, Toronto

Les gens souffrant d'aphasie rencontrent des problèmes dans l'utilisation active du langage. Il n'y a pas de déclin de l'intelligence. Parfois, des paralysies semi-latérales ou des pertes de mémoire surviennent. L'aphasie peut être divisée en plusieurs formes recouvrant des symptômes variés. Le besoin en documents faciles-à-lire chez les personnes atteintes d'aphasie varie en fonction du degré étendu de leurs symptômes.

Moins de 0,5% de la population mondiale souffre d'aphasie dont la plupart sont des personnes âgées.⁷

- **Personnes âgées, partiellement séniles.**

Les personnes âgées partiellement séniles ont souvent des difficultés avec le langage normal et des problèmes pour lire des textes standards. Des difficultés de communication peuvent nuire aux échanges sociaux et, en conséquence, peuvent affecter la capacité à faire face à la vie quotidienne.⁸

La recherche a indiqué que des textes faciles-à-lire peuvent être utilisés par des personnes âgées souffrant de démence bénigne à modérée.

1.3.2 Les lecteurs dotés d'une connaissance limitée du langage officiel ou dominant

Ceux qui utilisent une langue d'adoption, les personnes ayant une éducation limitée, et même les enfants qui parlent leur langue de naissance, représentent un groupe de lecteurs qui, de façon temporaire ou permanente, peuvent tirer profit de livres et de journaux faciles-à-lire.

- **Les immigrants récents et autres utilisateurs d'une langue d'adoption**

Les nouveaux immigrants entrent dans cette catégorie. Non seulement ils parlent une langue différente, mais ils viennent aussi d'un milieu culturel, religieux et scolaire différent. Durant la période d'assimilation, et même au delà, les immigrants peuvent trouver dans les documents faciles-à-lire une aide salutaire.

- **Les personnes fonctionnellement analphabètes et les personnes désavantagées sur le plan scolaire**

L'analphabétisme fonctionnel résulte souvent de facteurs multiples comme un manque d'éducation, des problèmes sociaux, et une maladie mentale. Les

⁷ Association Internationale d'Aphasie, Bruxelles

⁸ Association internationale de la maladie d'Alzheimer, Londres

et solliciter l'imagination. Laissez les écrivains et autres créateurs se frotter aux défis du faciles-à-lire.

A partir de l'expérience, nous avons identifié quelques directives et caractéristiques générales qui rendent un texte faciles-à-lire et à comprendre:

- a) Ecrire de façon concrète. Eviter le langage abstrait.
- b) Etre logique. L'action doit suivre un fil conducteur simple, avec une continuité logique.
- c) L'action doit être simple et directe, sans de longues introductions et l'implication de trop de personnages.
- d) Eviter le langage symbolique (métaphore) qui peut être mal compris par le lecteur.
- e) Etre concis. Eviter plusieurs actions dans une même phrase. Disposer les mots d'une même phrase sur une ligne.
- f) Eviter les mots difficiles mais utiliser un langage adulte et plein de dignité. Les mots inhabituels doivent être rendus compréhensibles au travers du contexte.
- g) Expliquer ou décrire des relations compliquées d'une manière concrète et logique, les événements s'enchaînant dans un cadre chronologique.
- h) Encourager les auteurs et illustrateurs à mieux connaître leur public et à améliorer leurs connaissances de ce que signifie avoir des difficultés à lire. Les laisser rencontrer leurs lecteurs et les entendre parler de leur expérience et de leur vie quotidienne.
- i) Tester le document avant de l'imprimer. S'assurer que le document fonctionne bien en le testant auprès de personnes représentatives des groupes cibles.

Si ce conseil général est suivi –construction concrète et logique d'une histoire avec un fil conducteur simple, etc. – nous pouvons réduire de façon substantielle les problèmes de lecture des personnes souffrant de handicaps *intellectuels*. Ce type de travaux accessibles est également utile à d'autres groupes comme les personnes dyslexiques. La simplicité ne doit pas être nécessairement distrayante. Un livre bien fait, dans un langage simple peut procurer à n'importe quel lecteur une expérience réellement positive.

Ecrire dans un langage simple est souvent difficile. Ecrire pour être aisément compris peut revenir à un cheminement sur une corde raide, entre simplicité et banalité. Dans le récit concis d'une histoire, chaque mot est distinct et a un grand impact. L'important est d'avoir une bonne histoire à raconter. Il est particulièrement difficile d'adapter la littérature existante au faciles-à-lire. Il s'agit non seulement de créer un bon texte faciles-à-lire mais aussi de maintenir l'atmosphère et les émotions construites par l'auteur original. Mais une adaptation est toujours une nouvelle façon de raconter, pas une traduction.

La coopération entre les différentes bibliothèques est également importante, et les bibliothèques publiques et scolaires devraient faire un effort pour travailler étroitement avec les bibliothèques spécialisées comme celles destinées aux aveugles.

Certaines bibliothèques proposent aussi des séminaires pour ceux qui souhaitent apprendre à lire et initient les personnes aux programmes qui les aident à apprendre à lire.

Glossaire

Texte de quatrième de couverture :

Information écrite au dos de la couverture d'un livre afin d'attirer l'attention sur son contenu.

Braille :

Alphabet conventionnel, à l'usage des aveugles. Les lettres en points saillants peuvent être sentis avec les doigts.

CD-ROM :

Abréviation de Compact disc-read only memory (Disque compact –mémoire de lecture seulement). Un disque sur lequel un très grand nombre de données telles que du texte, des images et du son sont stockées sous la forme digitale.

L'information sur CD-ROM est accessible avec un ordinateur doté d'un lecteur de CD-ROM.

Déficience, incapacité :

Lésion, maladie ou condition mentale ou physique permanente qui restreint la façon dont une personne fonctionne dans sa vie quotidienne.

Les causes ou les conséquences des handicaps varient à travers le monde en fonction des contextes socio-économiques différents et du niveau de soin et d'assistance fournis par les agences sociales et de santé.

Dysfonction :

Relation ou comportement qui est différent de ce qui est considéré comme normal.

Alphabétisation fonctionnelle :

Généralement définie comme un niveau d'alphabétisation suffisant pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne, comme lire et écrire des phrases courtes, lire

des notices brèves et des articles de journaux brefs, etc. Une méthode empirique indique qu'il faut environ plusieurs années d'enseignement de base pour parvenir à l'alphabétisation fonctionnelle. L'alphabétisation fonctionnelle change en fonction de la complexité de la société.

Handicap :

Déficience mentale ou physique qui empêche une personne d'avoir une vie totalement normale.

Technologie de l'information :

Technologies digitales variées utilisées pour créer, stocker, analyser et transférer de l'information à travers des appareils informatiques ou de télécommunications.

Interface :

En référence à l'interface utilisateur des ordinateurs et des logiciels, il s'agit de la jonction entre la présentation sur l'écran et le degré de facilité avec lequel on opère.

Mise en page :

Manière dont sont arrangés le texte, les illustrations et les graphiques dans une publication.

Logotype :

Présentation spéciale d'un nom, d'initiales ou de symboles utilisée par des entreprises et des organisations pour faire de la publicité ou susciter une identification.

Métaphore :

Façon imaginative de décrire quelque chose en se référant à quelque chose d'autre qui a les caractéristiques que vous voulez exprimer. Une métaphore est comprise ou perçue comme un symbole.

Multimédia :

Programmes ou produits qui intègrent l'utilisation de plusieurs supports comme un texte, des graphiques et de la vidéo pour transporter de l'information.

UNESCO

Abréviation de United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture).

Appendice

Le Comte de Monte-Cristo

par Alexandre Dumas

MARSEILLE - L'ARRIVÉE

Version Originale Français

Le 24 février 1815, la vigie de Notre Dame de la Garde signala le troismâts le Pharaon, venant de Smyrne, Trieste et Naples. Comme d'habitude, un pilote côtier partit aussitôt du port, rasa le château d'If, et alla aborder le navire entre le cap Morgiou et l'île de Rion.

Aussitôt, comme d'habitude encore, la plate-forme du fort Saint-Jean s'était couverte de curieux : car c'est toujours une grande affaire à Marseille que l'arrivée d'un bâtiment, surtout quand ce bâtiment, comme le Pharaon, a été construit, gréé, arrimé sur les chantiers de la vieille Phocée, et appartient à un armateur de la ville.

Cependant ce bâtiment s'avavançait: il avait heureusement franchi le détroit que quelque secousse volcanique a creusé entre l'île de Calasareigne et l'île de Jaros: il avait doublé Pomégue, et s'avavançait sous ses trois huniers, son grand foc et sa brigantine, mais si lentement et d'une allure si triste, que les curieux, avec cet instinct qui pressent un malheur, se demandaient quel accident pouvait être arrivé à bord. Néanmoins les experts en navigation reconnaissaient que si un accident était arrivé, ce ne pouvait être au bâtiment lui même; car il s'avavançait dans toutes les conditions d'un navire parfaitement gouverné; son ancre était au mouillage, ses haubans de beaupré décrochés; et près du pilote, qui s'apprêtait à diriger le Pharaon par l'étroite entrée du port de Marseille, était un jeune homme au geste rapide et à l'œil actif, qui surveillait chaque mouvement du navire et répétait chaque ordre du pilote.

La vague inquiétude qui planait sur la foule avait particulièrement atteint un des spectateurs de l'esplanade de Saint Jean, de sorte qu'il ne put attendre l'entrée du bâtiment dans le port: il sauta dans une petite barque et ordonna de ramer au devant du Pharaon, qu'il atteignit en face de l'anse de la Réserve. En voyant venir cet homme, le jeune marin quitta son poste à côté du pilote, et vint, le chapeau à la main, s'appuyer à la muraille du bâtiment.

C'était un jeune homme de dix-huit à vingt ans, grand, svelte avec de beaux yeux noirs et des cheveux d'ébène; il y avait dans toute sa personne cet air de calme et de résolution particulier aux hommes habitués dès leur enfance à lutter avec le danger.

'Ah! C'est vous Dantès!' cria l'homme à la barque; 'Qu'est-il donc arrivé, et pourquoi cet air de tristesse répandu sur tout votre bord?'

'Un grand malheur, monsieur Morrel!' répondit le jeune homme, 'un grand malheur, pour moi surtout : à la hauteur de Civita Vecchia nous avons perdu ce brave capitaine Leclère.'

Versions faciles-à-lire

A Marseille

Le 24 février 1915 un bateau français
fit sont entrée dans le port de Marseille
dans le sud de la France
Le nom du bateau était Pharaon.

A côté du pilote,
qui s'apprêtait à guider le bateau dans le port,
se tenait un jeune marin, s'appuyant contre le bastingage.
Il était âgé au plus de vingt ans.
Il était grand et mince,
il avait de magnifiques yeux sombres
et ses cheveux étaient noirs.
Il avait l'air fort et posé
Son nom était Edmond Dantés.

Le jeune homme restait debout et observait
un petit bateau à rame
qui se dirigeait en toute hâte vers le Pharaon
Un homme dans le bateau à rame lui fit de grands signes.
'Oh, c'est vous, Edmond Dantés' lança-t-il.
'Pourquoi avez-vous l'air triste, mon jeune ami?'
'Nous avons eu bien des infortunes, M. Morrel',
répondit le jeune homme.
'Nous avons perdu notre capitaine!'

.....

Poème lyrique faciles-à-lire

Poèmes pour tous

par Benkt-Erik Hedin

Je fatigue
et ne peux rien gérer
quand vous êtes dans l'urgence
et que vous me pressez
Alors tout
prend bien plus de temps.

Je peux faire bien plus
que vous ne pensez
quand je peux faire les choses
de la manière que je veux.

....

Les Règles de base des Nations Unies sur l'Egalisation des Chances pour les Handicapés.

Version originale

Règle 15. Législation

Les Etats ont une responsabilité dans la mise en place des fondements légaux pour des mesures visant à atteindre les objectifs d'égalité et de participation totale pour les handicapés.

1. La législation nationale, qui comporte les droits et devoirs des citoyens, devrait inclure les droits et de devoirs des handicapés. Les Etats ont l'obligation de permettre aux handicapés d'exercer leurs droits, y compris leurs droits humains, civils et politiques, sur un pied d'égalité avec les autres citoyens. Les Etats doivent s'assurer que les organisations d'handicapés sont impliquées tout autant dans le développement d'une législation nationale relative aux droits des handicapés que dans l'évaluation continue de cette législation.

